

LOCATION

- Estimation du bien : définir le montant du loyer en adéquation avec tous les critères du bien à louer et le marché actuel
- Communication du bien : Affichage vitrine, diffusion sur différents sites Internet et différents supports
- Recherche de locataire, visites
- Etude de la solvabilité et constitution du dossier
- Rédaction du bail et mise en place du locataire

**Honoraires Agence calculés sur le loyer annuel hors charges
(Barème en vigueur au 1^{er} Janvier 2023) :**

	Bailleur	Locataire
Entremise et négociation	0.40 % TTC*	
Visite, dossier et rédaction du bail**	5.80 % TTC*	5.80 % TTC*
Etat des lieux**	3 € du m ² partagé de moitié	

*TVA au taux en vigueur 20% incluse

**Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

GESTION

- Encaissement des loyers, charges, taxes...
- Reddition trimestrielle des comptes
- Appel de loyer et quittancement
- Régularisation de charges annuelle
- Révision du loyer
- Edition d'un projet de déclaration de revenus fonciers inclus et aide à la déclaration d'impôts sur demande (100,00 € HT)
- Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande
- Suivi du recouvrement locataire
- Contrôle de la bonne exécution des obligations du locataire (assurance, contrat d'entretien...)
- Gestion et suivi des travaux courants inclus et gestion et suivi des travaux dépassant un montant de 1500 € HT : honoraires de 3% HT du montant TTC des travaux
- Prise en charge congé du locataire et information bailleur
- Pré-état des lieux de sortie
- Décompte de sortie comptable du locataire
- Prestation particulière de représentation en assemblée générale sur demande : 100 € HT
- Préparation et Edition de l'ERP : 15€ TTC

Honoraires de gestion :

8.40 % TTC des sommes encaissées

Soit 7% HT + 20% TVA

GARANTIE LOYERS IMPAYES

- Loyers impayés
- Détérioration immobilière
- Protection juridique

Taux : 2,80 %

Du loyer charges comprises